



RÈGLEMENT INTÉRIEUR BROCANTE

Le dossier d'inscription est disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site www.brocantedecouvray.fr

Ce dossier est à remettre en format papier à la mairie accompagné de votre règlement et d'une copie de votre pièce d'identité. Aucune inscription par mail ne sera validée.

2 mètres linéaires minimum dont le tarif est fixé à 14 euros.

Chaque mètre linéaire supplémentaire est facturé 7 euros, un mètre linéaire supplémentaire est offert par enfant scolarisé à Coupvray (Groupe scolaire Francis et Odette Teisseyre ou Groupe scolaire Jean-Louis Etienne).

Aucun véhicule ne devra rester sur les emplacements. Pour tous autres renseignements vous pouvez nous contacter par mail (apeepcoupvray@gmail.com) ou par téléphone au 01.85.49.22.28 entre 17H00 et 20H00.

La brocante se déroulera au château de Coupvray le dimanche 9 juin 2024

Nous vous rappelons que le dimanche 9 juin 2024 auront lieu les élections européennes.

Pour les **réservations en groupe**, déposer une seule fiche d'inscription au nom d'un seul réservant en indiquant le mètre total, au réservant de partager cet espace le jour de la brocante. Aucune demande de placement à côté d'amis ne sera prise en compte.

Documents obligatoires nécessaires à l'inscription :

- Fiche d'inscription remplie
- Attestation d'acceptation du règlement intérieur signée
- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, ou permis de conduire)
- Le paiement intégral de l'inscription (chèque à l'ordre de l'**APEEP de Coupvray** uniquement)

Le dossier d'inscription doit nous parvenir au plus tard le lundi 3 juin 2024 (dossier à déposer en mairie)

1. Tous dossiers incomplets ou mal remplis annuleront automatiquement la réservation.
2. Ventes à la sauvette et produits alimentaires interdites dans le périmètre de la brocante. Tous contrevenants seront signalés aux services de police .
3. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard du stand et des biens exposés.
4. Profondeur des emplacements 2 m maximum
5. L'accès aux exposants au site se fera entre 6h et 7h45 puis après 17h00.
6. Les placements ne se feront pas selon l'ordre d'arrivée. Ils seront définis par les organisateurs de l'événement et communiqués à votre arrivée. Inutile d'arriver avant 06h00.
7. Horaires de la brocante 8h à 17h00 (aucune circulation de véhicules ne sera autorisée durant ces horaires)
8. Sens de circulation à respecter (accueil du matin à l'entrée principale du château pour garer les véhicules sur les parkings du château après avoir déchargé sur le stand) **PAS DE VÉHICULE SUR LA BROCANTE.**
9. Tonnelles tolérées.
10. Le réservant de l'emplacement devra avoir sa pièce d'identité le jour de la brocante.
11. A la fin de la brocante, **AUCUN DÉCHET NE DEVRA RESTER SUR L'EMPLACEMENT. Une benne sera à disposition.**

En cas d'annulation de la brocante, nous détruirons les chèques rattachés aux dossiers d'inscription.

**TOUT MANQUEMENT AU RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ENTRAÎNERA
L'EXCLUSION DU RÉSERVANT SANS REMBOURSEMENT**